

L'aventure de la féminisation. Stratégies de résistances et de lutte

Maître de conférences, dr. Sofia Dima

Université « Dunărea de Jos » de Galați, Roumanie

Abstract: *The article presents the construction and deconstruction of the feminine identity model in the francophone space. This is a search for the recovery or the imposition of female identity that compensates the reticence and existing disparities in the linguistic field of the functions, titles and socio-professional grades.*

Key words: *women's jobs, titles, functions; linguistic reticence and disparities.*

L'histoire de la langue française nous enseigne que pendant des siècles le français n'a cessé de fabriquer des féminins pour désigner les métiers exercés par les femmes, leurs titres et leurs fonctions.

Les dictionnaires, les glossaires et les textes² révèlent la présence dans la langue des féminins créés :

- à partir des masculins non suffixés, par l'ajout d'un *-e* spécifique au féminin ou du suffixe *-esse* :

marchand → *marchande*
moine → *moinesse*¹.

Sur ce dernier exemple, il y avait de fabriqué au Moyen Age une centaine de termes en *-esse* désignant les réalités en question : *abesse, administreresse, brodaresse, enchanteresse, humeresse* (de vin), *retorderesse* (de fil), etc.

- à partir des masculins suffixés en *-ier, -eor (-eur), -teur, -ien*, des féminins en *-iere, -eresse, -trice, -ienne* :

chandelier → *chandeliere*
cordier → *cordiere*
estuveor → *estuveresse*
auctor → *auctrice*
feron → *feronne*, etc.

Dans les inventaires d'emplois, titres et fonctions prélevés dans l'ancienne langue, les chercheurs distinguent trois catégories de termes : **a.** emplois manuels non valorisés ; **b.** titres nobiliaires et charges juridiques ou ecclésiastiques ; **c.** métiers valorisés.

a. Etant donné que les documents utilisés comme base de recherche ne faisaient qu'énumérer les noms suivis des appellations professionnelles qui leur correspondaient, les linguistes et les grammairiens ne disposaient d'aucun contexte qui leur dit s'il s'agissait de l'épouse de l'homme ou de la femme elle-même qui exerçait l'activité en question.

cordonnier → *cordonniere*
couturier → *couturiere*
poissonnier → *poissonniere*
gastel(l)ier → *gastel(l)iere*

Il y avait donc ces petits métiers touchant à la vie quotidienne auxquels on ajoute *harengresse* ("marchande de harengs"), *liniere* ("marchande de lin"), *taverniere* ("patronne de taverne" / "femme du patron") ; mais il y avait aussi des *jongleuses* ou des *chanteiresses* qui animaient les rues des villes.

Parmi ces menues professions, certaines sont disparues et d'autres ont changé de dénomination : *gastel(l)ier* → *gastel(l)iere* sont devenus *pâtissier* → *pâtissière* ; *poulailler* → *poulaillere* apparaissent de nos jours sous la forme de *volailleur* → *volaille* et *feron* → *feronne* sont les anciens termes pour *forgeron* → *forgeronne*.

b. Les titres de noblesse connaissaient les deux genres soit qu'ils aient été acquis par naissance soit par mariage :

duc → *duchesse*
baron → *baronnesse*
prince → *princesse*

roi → *reine*
empereur → *emper(r)esse*.

Le vocabulaire juridique enregistrait à son tour des formes comme : *demanderesse*, *défenderesse*, *administreresse*, *gouverneresse*, *curateresse*, *tuteresse*, etc. Les deux premières formes subsistent encore aujourd'hui, alors que d'autres ont subi des modifications : *administratrice* (de biens), *curatrice*, *tutrice*, *procuratrice* (femme qui a reçu le pouvoir d'agir pour une autre personne) ou *procureuse* (femme du procureur).

A côté des titres aristocratiques et des fonctions juridiques il y a une troisième classe de termes qui appartiennent au domaine religieux. Le moyen français inventorie *abesse* et même *papesse*, mais aussi *moynesse*, *clergesse* / *clergeresse* (religieuse), *prieuresse* ou *prevoste* ("directrice des nonnes d'un couvent").

Du même domaine faisaient partie : *boursiere* ("religieuse qui tient la bourse d'un couvent et en ordonne les dépenses"), *osteliere* ("religieuse chargée de recevoir et de loger les étrangers") ou *soupprieuse* ("religieuse qui remplace la prieure").

c. La troisième catégorie compte des termes désignant des métiers valorisés. Les études qui ont été faites sur l'ancien et le moyen français attestent l'existence de nombreux féminins à savoir : *enfermiere* ("infirmière"), *phiscienne*, *cirurgienne* ("femme du physicien, du chirurgien"), *doctoresse* ("femme qui enseigne la doctrine"), *médecine* ou même *médicineuse* ("femme exerçant la profession du médecin").

Le domaine artistique comptait aux XIIIe-XIIIe siècles des féminins comme *peintresse* ou *paincturiere* ("épouse de peintre" ou "femme peintre"). Au XVIe siècle, le suffixe *-esse* s'avère être très productif. On assiste à des apparitions comme : *abbegesse*, *cardingesse*, *papegesse*, mais qui n'ont pas résisté jusqu'à nos jours. Mais, en général, à partir des XVe-XVIe siècles, avec l'évolution de la société, les linguistes observent que "la difficulté de former des féminins pour les noms de métiers est [...] plus encore d'ordre social que morphologique³".

Les activités humbles réservées aux femmes n'ont pas eu de difficulté à être retenues par la langue : *chambriere*, *lavandiere*, *cuisiniere*, *couturiere*, mais *astronomienne*, *theologienne*, *escoliere* ("maîtresse d'école"), *legiste*, *advocate*, *maistresse ès arts* n'ont presque pas eu d'avenir.

Aux siècles suivants, parmi les professions nobles que les femmes pouvaient embrasser, on trouvait : *présidente*, *conseillère*, *intendante*, *capitaine* ou *avocate*. Au XVIIIe siècle, les textes attestent *institutrice* ("femme qui tenait une école ou un pensionnat") et le siècle suivant, *banquière*, *colonelle*, *doctoresse*, *magistrate*, *ministresse*, *préfète*, toutes désignant les épouses des hommes qui exerçaient ces fonctions. Ce n'est qu'au XXe siècle que ces derniers exemples commencent à désigner les femmes exerçant elles-mêmes de telles fonctions.

L'observation du français de nos jours atteste que celui-ci dispose de moyens formels pour marquer l'opposition de genre à un référent qui manifeste lui-même une opposition de sexe. En échange, il y a des cas pour lesquels la disparité est sensible. Normalement, le genre devrait correspondre au sexe du référent, mais il y a aussi : a. des noms masculins pour désigner des femmes, *un mannequin* ; b. des noms féminins pour désigner des hommes, comme par exemple les fonctions militaires : *une estafette*, *une ordonnance*, *une sentinelle*, *une recrue*, *une vigie*, *une vedette* ("cavalier posté en sentinelle") ; c. des noms ayant les deux genres, chacun à signification différente : *le trompette* ("l'agent"), *la trompette* ("l'instrument"). Mais, dans la plupart des situations, le genre est en accord avec le sexe des référents.

Par conséquent, les grammairiens nous enseignent que :

Le genre s'exprime lexicalement par des vocables différents :

roi → *reine*
empereur → *impératrice*
chanteur → *cantatrice*

valet → *soubrette, femme de chambre.*

Le genre s'exprime morphologiquement par des suffixes :

chanteur → *chanteuse*

acteur → *actrice*

prince → *princesse.*

Le genre s'exprime syntaxiquement par des alliances de mots au niveau desquels ce sont le prédéterminant ou le déterminant et la continuité des marques qui suggèrent la distinction entre les deux genres.

Exposant la situation de la catégorie du genre dans la classe des noms de profession, de titre et de grade, Marc Wilmet, dans sa *Grammaire rénovée du français*, accepte que "les féministes revendiquent un respect au moins égal à l'égard des femmes et exigent la féminisation des noms de professions, fonctions ou titres longtemps réservés aux hommes (comprenez : aux mâles). Le débat, naguère passionné, semble en voie d'apaisement. Il était d'inspiration plus sociologique ou psychologique que linguistique, le français offrant assez de ressources à qui désire féminiser un nom masculin⁴".

a. La féminisation lexicale

Les lexèmes *homme, garçon, femme, dame, fille* s'identifient au niveau des exemples comme :

homme d'affaires → *femme d'affaires*

garçon de salle → *fille de salle.*

Parfois, la féminisation lexicale est le résultat d'une impossibilité flexionnelle, surtout dans le cas des mots étrangers :

un caméraman → *une cadreuse*

un tennisman → *une joueuse de tennis* (qui s'impose devant *tennis woman*)

La langue nous donne aussi des cas de mouvement inverse - la masculinisation d'un terme féminin déjà existant dans la terminologie professionnelle :

sage-femme → *accoucheur* (car *sage-homme* n'est pas bien reçu par des raisons qui tiennent à l'évidence).

b. La féminisation morphologique

La féminisation morphologique se fait par l'ajout d'un *-e* muet à la forme de masculin :

apprenti → *apprentie*

avocat → *avocate*

commis → *commise*

député → *députée*

avec toutes les modifications qu'elle entraîne, tant dans le code oral que dans le code écrit :

vigneron → *vigneronne*

sportif → *sportive*

laborantin → *laborantine*

boucher → *bouchère*

préfet → *préfète.*

Cette adjonction du *-e* muet est facultative pour les termes issus des comparatifs latins :

une junior(e)

une major(e)

une sénior(e).

Dans d'autres cas, tels *une chef, une clerc, une conseil, une témoin*, les grammairiens suggèrent la solution épïcène car la féminisation par le *-e* ou par tout autre suffixe est sentie comme difficile.

De même, l'adjonction du *-e* est douteuse pour les mots dont cette forme est déjà attestée, mais avec un autre sens que *camelote* ("marchandise de qualité inférieure"), *marine* ("ensemble des navires et des activités de navigation"; "puissance navale et militaire d'un

État"), *matelote* ("plat de poisson"), *médecine* ("science de la prévention des maladies et de leur guérison").

La féminisation morphologique se fait aussi par une modification suffixale :

religieux → *religieuse*
syndic → *syndique*
clerc → *clerque*
colonel → *colonelle*
chef → *cheffe*
bourreau → *bourrelle*

En fait, ce sont les masculins terminés par *-eur* qui présentent les fluctuations les plus déroutantes : *-eure*, *-euse*, *-eresse*, *-trice*. Mais, en même temps, les cas de double suffixation ne sont pas rares :

formateur → *formateuse* ("qui formate")
→ *formatrice* ("qui forme")
débiteur → *débiteuse* ("qui débite")
→ *débitrice* ("qui doit").

Si dans ce cas, la différence de signifiant entraîne une différence de signifié, dans d'autres noms de métiers, les deux formes de féminin coexistent pour le même référent et ce n'est que le choix des utilisateurs qui fait qu'une forme soit préférée au détriment de l'autre :

enquêteur → *enquêteuse*, *enquêteurice*
inventeur → *inventeuse*, *inventrice*
sculpteur → *sculpteuse*, *sculptrice*
collecteur → *collecteuse*, *collectrice*
exécuteur → *exécuteuse*, *exécutrice*

Pour les termes *auteur*, *docteur* et *pasteur*, les formes morphologiquement régulières et attestées en *-trice* ou en *-oressse* (**autrice*, **aut(h)oressse*, **doctrice*, **pastoressse*) ne sont pas acceptées aujourd'hui, raison pour laquelle nous les avons marquées d'astérisque.

La règle *-teur* → *-trice* s'applique aussi aux noms empruntés à l'anglais qu'ils soient francisés ou non : *reporter* → *reporteuse*, *reportrice* ; *supporter* → *supporteur*, *supportrice*.

Les formes féminines anciennes en *-esse* de *défendeur*, *demandeur* et *vendeur* (*défenderesse*, *demanderesse*, *venderesse*) sont conservées dans la langue juridique.

c. La féminisation syntaxique

Lorsque l'ajout de la marque de féminin *-e* n'est pas applicable ou n'est pas souhaité :

une ministre
une judoka
une impresario
un médecin → **une médecine* (à cause de l'homonymie avec la science)
un entraîneur → **une entraîneuse* (à cause de l'homonymie avec "taxi-girl"),

la marque du féminin est portée par un autre lexème qui accompagne le nom masculin en question. Ces lexèmes peuvent être les articles défini, indéfini, partitif, les adjectifs pronominaux démonstratifs, possessifs, indéfinis, etc. ou tout autre adjectif qualificatif. Ce type de féminisation est appelé **syntactique** à cause de la réverbération des marques de féminin à partir du nom centre portant cette caractéristique morphologique.

La féminisation des noms masculins en *-eur* est tantôt de type morphologique (par les suffixes *-eure*, *-euse*, *-eresse* et *-trice* - pour le masculin en *-teur*), tantôt de type syntaxique, pour les noms sans correspondant verbal ou nominal de même base *une assesseur*, *une ingénieur*, *une proviseur* et pour les noms qui refusent les suffixes *-euse* et *-eresse* en dépit de l'existence d'un correspondant verbal ou nominal de même base *une commandeur*, *une gouverneur*, *une procureur*, *une professeur*, *une censeur*, *une défenseur*.

Les féminins syntaxiques à forme masculine *une auteur*, *une pasteur*, *une questeur*, *une rhéteur*, *une traiteur* s'ajoutent aux formes citées ci-dessus.

Les initiatives de certains linguistes, québécois surtout, proposent de féminiser morphologiquement à l'aide du suffixe *-eure* : *commandeure, gouverneure, procureure, professeure, censeure, proviseure, auteure, docteure, pasteure, traiteure, entraîneure*. Cette proposition trouve comme argument premier la désambiguïsation des pluriels comme : *mes professeur(e)s, les ingénieur(e)s*.

Pour ce qui est des formes abrégées et des sigles, les grammairiens s'accordent à les considérer comme épiciques : *une prof, une PDG*.

Pour les noms de métiers empruntés à d'autres langues, il y a trois situations : soit le nom est considéré morphologiquement inapte à former un féminin et alors il reste invariable et il revient au Pdt et aux Dt de porter les marques du féminin : *une impressario, une jokey, une judoka* ; soit il est fléchi en genre selon les habitudes morphologiques du français : *stylicien* → *stylicienne* ("designer") ; soit il est admis avec la forme de féminin qu'il a dans la langue de base :

un pizzaiolo → *une pizzaiola*

un torero → *une torera*

un barman → *une barmaid*.

Le féminin des noms de métiers composés, soudés, dont l'un des éléments est un lexème désignant une personne de sexe masculin, se forme en remplaçant ce lexème par son correspondant féminin : *un garçon d'étage* → *une fille d'étage*. Cette règle a aussi des exceptions : *garçon de café* → *serveuse* ; *rugbyman* → *joueuse de rugby* ; *steward* → *hôtesse*.

Les noms de métiers composés, complexes, suivent la règle générale : le nom centre prend la forme de féminin et le Dt s'y accorde :

une ajusteuse-outilleuse, une chef adjointe, une contrôlease-vérificatrice, une déléguée territoriale, une directrice financière, une haute fonctionnaire, une première ministre, une présidente-directrice-générale.

Comme nous avons pu l'observer, le français a de grandes ressources pour féminiser les noms de métiers, titres, grades et fonctions. Les obstacles à la féminisation, quand ils existent, peuvent être de plusieurs catégories : l'homonymie, l'euphonie, la dévalorisation, la question du neutre, ou bien purement et simplement les réticences d'ordre psychologique et socioculturel.

Pour ce qui tient à l'homonymie, nous rappelons que les noms de métiers terminés au féminin en *-euse* désignent non pas seulement des agents humains, mais aussi des machines :

balayeuse ("femme qui vend des balais") ;

moissonneuse ("machine utilisée pour la moisson").

En plus, certains termes masculins désignant des métiers ont eux aussi des homonymes : *écrivain* ("auteur de livres", "parasite de la vigne"), *couturier* ("créateur vestimentaire", "muscle fléchisseur de la jambe"). La polysémie peut aussi prêter à des confusions car ce n'est que le contexte qui peut dire si *ambassadrice* signifie "l'épouse de l'ambassadeur" ou la "femme chargée d'une ambassade".

Pour des raisons euphoniques, les linguistes sont aussi réticents à certaines formes de féminin parce que "Cela sonne mal, ce n'est pas beau !". C'est le cas des féminins comme *sapeuse-pomprière, proviseuse, dame chauffeuse*, etc., qui sont utilisés sous la forme épicique accompagnés d'un (Dt) + Pdt + (Dt) explicite : *une femme sapeur-pompier, Madame la proviseur, une dame chauffeur*.

Dans le cas de la dévalorisation, la réaction vient de la part des femmes elles-mêmes. Dans leur conception – et ces cas ne sont pas du tout isolés – féminiser un nom de métier revient à le dévaloriser. C'est surtout le cas des postes de haut niveau longtemps occupés par les hommes et pour lesquels le correspondant féminin désignait dans le temps "l'épouse de l'homme en question". Il s'agit en fait de la peur que l'alternance féminine des noms de professions et de fonctions leur fasse perdre l'autorité que les titres devraient leur conférer. Si des termes comme *directrice d'école / de crèche / de maternelle, ambassadrice de la mode, rédactrice des annonces matrimoniales, directrice des ventes, conseillère conjugale* sont

acceptés, *directrice de cabinet* est perçu comme une baisse de prestige, tout comme *conseillère d'Etat, rédactrice en chef, ambassadrice de France en Pologne*.

On voit là l'expression d'un complexe d'infériorité qui entre en contradiction avec les revendications d'égalité des sexes exprimés si légitimement par les femmes depuis deux siècles déjà. Albert Dauzat⁵ interprétait ce phénomène en disant que dire "madame le docteur, c'est reconnaître implicitement la supériorité du mâle, dont le masculin est l'expression grammaticale". Encore plus, on y voit promouvoir le stéréotype culturel de la femme en tant qu'objet sexuel (*entraîneuse*) ou épouse (*boulangère, ambassadrice*), ce qui confère au féminin, dans l'alternance en genre, un statut dévalorisant (dans le premier cas) ou conjugal (dans le second) qui semble caractériser une mentalité datée.

Mais il y a aussi d'autres difficultés à féminiser ces termes générés par l'ainsi-dit emploi neutre. Bien que la catégorie du genre en français contemporain soit unanimement reconnue comme binaire, il y a des cas où l'on assiste à une neutralisation de cette catégorie grammaticale qui atteint aussi certains substantifs animés humains, supposés présenter la distinction de sexe. Dans de tels cas, les grammairiens parlent d'emplois génériques. Il s'agit des évocations globales des hommes et des femmes formant un groupe homogène :

*Tous les **hommes** sont mortels.*

*Les **habitants** du village ont été évacués à la suite des inondations.*

*Les **Français** aiment visiter leur propre pays.*

L'explication de l'Académie française pour ce genre d'emplois se fonde sur la capacité du masculin de représenter à lui seul les éléments relevant de l'un et de l'autre genre.

La neutralisation du genre ne fonctionne pas seulement pour les noms masculins de ce type, mais pour certains noms féminins aussi :

*Les **personnes** absentes étaient malades.*

Lorsque l'on est en présence d'une forme de singulier, la neutralisation de la catégorie du genre s'accompagne d'une extension de généricité :

*Les Droits de l'**Homme** et du **Citoyen***

*L'**homme** est un loup pour l'**homme**.*

*Un **président**, dans une situation pareille, devrait démissionner.*

*C'est une question qui relève du **préfet** / du **maire** / du **ministre** / du **président** du Conseil général.*

Dans certains de ces exemples, on n'est pas loin de l'ambiguïté : une formule comme *l'homme est un homme* cumule en même temps un sens générique et un sens spécifique. Dans le même ordre d'idées, on peut arriver à des jeux de mots, parfaitement grammaticaux, mais porteurs d'ironie, de plaisanterie : *un homme sur deux* (visée générique) *est une femme* (passage à la spécificité).

Pour les noms de fonctions, la généricité du masculin prédomine : *Madame X, le ministre de la culture, a été proposée pour le Prix Goncourt*. Dans des emplois spécifiques, le français adopte la formule qui implique un lexème spécial précisant l'emploi féminin du GN : *Madame X, l'ex-ministre de la culture est nommée ...*

Conclusions

En français, le système lexical général de la dénomination humaine est donc morphologiquement et syntaxiquement alternant en genre et sémantiquement, alternant en sexe, sauf pour un nombre réduit de termes. Des critères culturels, idéologiques, psychologiques et sociaux ont fait que le masculin soit largement employé pour dénommer la femme, selon la formule devenue depuis longtemps déjà un stéréotype, "le masculin l'emporte".

Au terme de cette recherche, il y a quelques conclusions qui s'en détachent :

1. Les autorités françaises continuent à imposer le silence sur l'insertion de la dénomination de la femme dans le discours, chose que les autorités canadiennes ont

partiellement résolu (résistances politiques); imposer le soi-disant "bon usage" du masculin pour les noms de métiers, titres, grades et fonctions appauvrit la langue car cela ne la laisse pas s'enrichir avec les potentielles formes de féminins.

2. Là où l'emploi du féminin serait permis, les femmes elles-mêmes éprouvent des réticences motivant leur refus par une perte de prestige (résistances idéologiques).

3. L'emploi du masculin combiné avec un formant lexématique féminin ou renvoyant à un référent femme soulève quelques problèmes de syntaxe (résistances syntaxiques et sémantiques à la fois). Au niveau des phrases complexes, nous observons souvent le phénomène de syllepse, la pronominalisation et l'accord au féminin se faisant par une distribution des marques féminines et masculines parfois fantaisiste, comme dans un exemple cité par Edwige Khaznadar⁶ : "*Décidée à mettre de l'ordre dans une maison qui en manquait, ce magistrat âgé de cinquante-huit ans, sous-directeur du personnel et premier président à la cour d'appel, semblait décidée à utiliser les grands moyens*". Cela traduit la situation au moins inconfortable de celui qui est obligé de parler au masculin d'une femme individualisée. Un tel exemple contredit premièrement la logique car il emploie un générique dans un énoncé spécifique, il contredit ensuite la grammaire car le genre implique la continuité des marques et finalement il contredit les lois de la politesse car il impose le masculin à une personne féminine particulière.

Cette troisième conclusion nous conduit à l'idée qu'en matière de genre grammatical, il faudrait parler plutôt d'alternance en genre et renoncer à la formule traditionnelle de la grammaire normative - "formation du féminin" - car cette formule n'a fait qu'inculquer l'idée que le masculin se trouve à l'origine du féminin.

La théorie du masculin non marqué a servi de prétexte pour en faire un neutre, c'est-à-dire à exprimer un terme au niveau duquel il n'y a pas de rapport entre le genre grammatical et le genre naturel. Mais en même temps, aucune des grammaires françaises ne s'aventure jusqu'à assimiler ce masculin au neutre. Il ne reste qu'à conclure que cette inadvertance sémantique et syntaxique est légitimée aussi par les lois d'économie et du moindre effort car, pour l'instant, hélas, on est tenté d'employer la forme la plus courante, le masculin.

Notes

[1] Dima, S., *L'histoire des Français et de leur langue*, Ars Longa, Iași, 2002.

[2] Nous citons les exemples en respectant l'orthographe de l'époque à laquelle nous faisons référence.

[3] Lewicka, H., *La langue et le style du théâtre comique français des XVe et XVIe siècles. 1. La dérivation*, Klincksieck, Paris, 1960, p. 347.

[4] Wilmet, M., *Grammaire rénovée du français*, Éditions De Boeck Université, Bruxelles, 2007, p. 25.

[5] Dauzat, A., apud Becquer, A., Cerquiligni, B., Cholewka, n, Coutier, M., Frécher, J., Mathieu, M.-J., *Femme, j'écris ton nom*, CNRS & INaLF, coll. « La documentation française », Paris, 1999, p. 33.

[6] *Le Monde*, 30.6.88, p. 13, apud Khaznadar, E., "Masculin et féminin dans la d'énomination humaine : linguistique et politique. Aperçu de la pratique québécoise", in *Le français moderne*, n° 2, 2000, p. 147.

Bibliographie

Becquer, A., Cerquiligni, B., Cholewka, n, Coutier, M., Frécher, J., Mathieu, M.-J., *Femme, j'écris ton nom*, CNRS & INaLF, coll. « La documentation française », Paris, 1999.

Dima, S., *L'histoire des Français et de leur langue*, Ars Longa, Iași, 2002.

Khaznadar, E., "Masculin et féminin dans la d'énomination humaine : linguistique et politique. Aperçu de la pratique québécoise", in *Le français moderne*, n° 2, 2000.

Lewicka, H., *La langue et le style du théâtre comique français des XVe et XVIe siècles. 1. La dérivation*, Klincksieck, Paris, 1960.

Wilmet, M., *Grammaire rénovée du français*, Éditions De Boeck Université, Bruxelles, 2007, p. 25.